

Décision concernant la cinquième question à l'ordre du jour: Initiative sur les normes: Suivi de la session de 2012 de la Commission de l'application des normes de la Conférence internationale du Travail

Le Conseil d'administration a décidé que le coût de l'ensemble des mesures proposées par le Directeur général, dont le montant maximal est estimé à 684 300 dollars des Etats-Unis, qui ne pourrait pas être financé par des contributions extrabudgétaires sera financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du budget pour 2014-15 ou, à défaut, par l'utilisation de la partie II, étant entendu que, si par la suite cela devait se révéler impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement.

(Document GB.322/INS/5(Add.3), paragraphe 3.)